

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 10 décembre 2018 conférant un grade d'officier de réserve  
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1833735A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6, et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Louis, Joël, Kévin, Philippe DUROULLE est nommé au grade de capitaine de réserve, en qualité de spécialiste, en vue, d'apporter son expertise sur les actions de communication et de relations publiques au profit du commandement des réserves de la gendarmerie et de la garde nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, commandant et délégué  
des réserves de la gendarmerie,  
secrétaire général de la réserve citoyenne,  
de défense et de sécurité,*  
O. KIM